

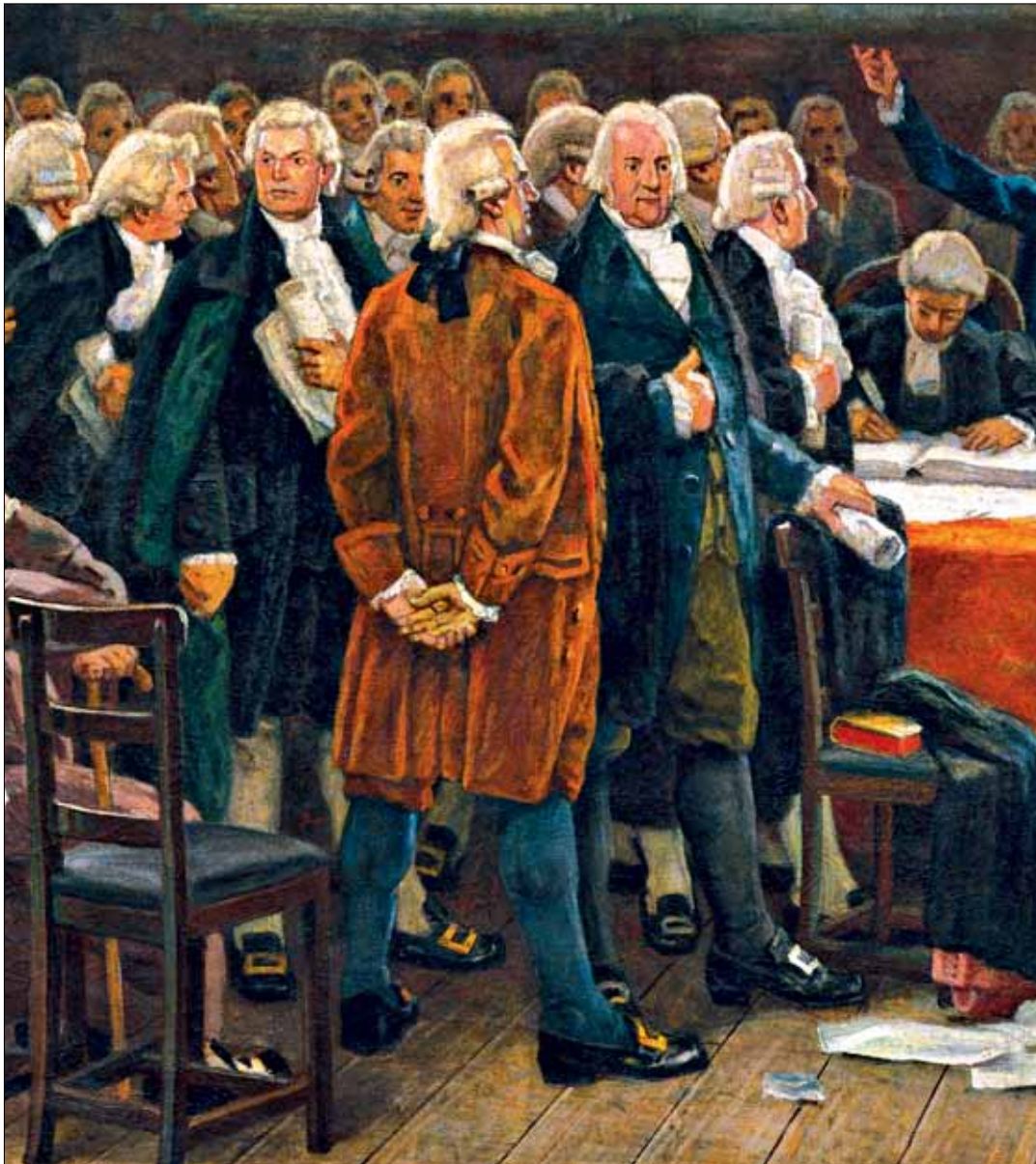


A M I C A L E  
D E S A N C I E N S  
P A R L E M E N T A I R E S  
D U Q U É B E C

**BULLETIN**  
de l'

Volume 9, Numéro 3, Québec, Hiver 2008-2009

*Amicale*



L'Union mondiale à Québec

Retrouvailles des anciens (1950 - 1970)

L'Amicale s'enrichit

## Table des matières

- 3 Message du président
- 5 Éditorial
  - 5 Québec a-t-il la mémoire qui flanche?
- 6 Des nouvelles de votre Amicale
  - 6 Le Parlement intergénérationnel
  - 8 Le 5<sup>e</sup> congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones à Québec
  - 12 10<sup>e</sup> Soirée des *Cultures à partager*
  - 15 Décès de M. Ben Weider, président d'honneur de la 10<sup>e</sup> soirée des *Cultures à partager*
  - 16 Journée des retrouvailles des anciens journalistes et anciens parlementaires – de la période 1950 à 1970
- 22 Un peu d'histoire
  - 22 La reconnaissance des partis à l'Assemblée nationale
  - 27 Présence française dans la décoration de l'hôtel du Parlement
  - 31 Les modes de représentation en Nouvelle-France
- 33 Société du patrimoine politique du Québec
  - 33 La gouvernance en Nouvelle-France
- 35 Tribune libre
  - 35 Réserve faunique de Portneuf
  - 36 Un magnifique parc, pour saluer la mémoire de Michel Bourdon
- 37 Anciens parlementaires en action
- 39 À travers les souvenirs
  - 39 Une crise de famille se transporte chez le député
  - 40 Un pot-de-vin ou un pont d'or?
  - 41 Et l'amour infini, qu'en dites-vous?
- 42 La vie d'hier en photos



En couverture :

Détail central du tableau de Charles Huot à l'Assemblée nationale. Huot a placé trois députés dont les discours ont marqué le débat sur les langues de janvier 1793 : Pierre-Stanislas Bédard (de dos), qui se fera ensuite promoteur de la responsabilité ministérielle, Joseph Papineau (à sa gauche), père de Louis-Joseph, et Pierre Amable DeBonne (à sa droite), qui deviendra juge et sera expulsé de la Chambre pour cette raison.

Gaston Deschênes  
Historien



## Message du *Président*



André Harvey

### Ah, la date butoir !

Le responsable de l'édition du *Bulletin de l'Amicale*, mon bon ami André Gaulin, a fixé la date de tombée au 14 novembre 2008 pour la transmission des articles devant paraître dans l'édition

du numéro 3, volume 9, Québec, hiver 2008-2009. En raison de ce qui précède, vous aurez compris que mon article aura été écrit quelques semaines avant la tenue des élections générales du 8 décembre 2008. Cela me donne l'occasion de souligner le travail engagé et soutenu des membres du conseil d'administration de notre Amicale au cours des activités tenues au Parlement depuis l'assemblée générale du mois de mai dernier.

Une nouvelle venue au conseil, M<sup>me</sup> Carole Thériberge, a succédé à M. Gérald Harvey, qui a servi avec dévouement et efficacité, au cours des quatre dernières années, à titre de trésorier de l'Amicale. Merci beaucoup, Gérald, et cordiale bienvenue à Carole.

### L'Amicale omniprésente...

Je souligne au passage la participation active des représentants du conseil de l'Amicale au Parlement intergénérationnel tenu en 2008, à la soirée de la Fondation *Cultures à partager* ainsi qu'au 5<sup>e</sup> congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. À ce propos, une réflexion s'impose sur l'orientation à donner à l'Union mondiale suite à ce congrès. La Francophonie est et sera toujours au premier

rang de ses préoccupations, mais, tout comme pour l'économie, l'Union devra se pencher sur les moyens à prendre en vue de s'assurer un financement adéquat, condition essentielle à sa survie. Par ailleurs, nous avons dû reporter au printemps 2009 l'événement du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Votre conseil d'administration se réunira quand même en décembre 2008 et fixera une nouvelle date pour la tenue de cet événement.

### L'Amicale vous convie...

J'ai une pensée chaleureuse pour ceux et celles qui se retrouveront tantôt à la retraite paisible, tantôt en transition professionnelle ou carrément sans emploi à la suite du scrutin du 8 décembre 2008. Notre Amicale, qui comptait près de 250 membres au 31 mai dernier, s'enrichira de nouveaux venus qui voudront bien joindre nos rangs.

Nous aimerions vous accueillir dans nos rangs où l'esprit de fraternité, absent de partialité, est le dénominateur commun. J'invite «les nouveaux anciens» à entrer en communication avec notre secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Marie Tanguay, au 418 643-1327 ou par courriel à [mtanguay@assnat.qc.ca](mailto:mtanguay@assnat.qc.ca), où vous êtes assurés d'un accueil cordial. L'invitation est donc lancée!

### Meilleurs vœux...

Puisque le temps s'y prête, je termine en souhaitant à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2009! |

André Harvey

Député de Chauveau, de 1970 à 1973  
et de Charlesbourg, de 1973 à 1976

*Photo* du groupe de l'UMAPF à Québec en septembre 2008



Les participants au 5<sup>e</sup> congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones.

## Québec a-t-il la mémoire qui flanche?

Comme dans le «J'ai la mémoire qui flanche ° J'me souviens plus très bien», ainsi que le chantait Jeanne Moreau, Québec a éprouvé une grande perte de mémoire en 2008. Est-ce une question de durcissement du cerveau ou la conséquence de manipulation politique? Poser la bonne question comporte sa réponse. Car qui parmi nous peut affirmer sans rire que le poste de représentant de la reine au Canada est dans la lignée de celui de Champlain? Et pourquoi diantre, comme dirait un personnage de Molière, nous a-t-on constamment parlé de l'exposition *Passagers/Passengers* comme si deux langues à la fois devaient exprimer mieux une réalité?

Soyons cependant bons joueurs envers ceux et celles qui, au long des dernières années, souvent dans le questionnement des tenants de diverses tendances, en particulier l'historique et la festive, firent le succès de la célébration de nos 400 ans de durée. Pas seulement ceux de la dernière mouture de décision, mais aussi leurs devanciers. Car la fête a bien eu lieu, elle fut belle, intense et surtout très fréquentée. Beaucoup d'émotion pour une ville toute fusionnée! Mais que restera-t-il de nos amours? Qu'aurons-nous fêté, dites-moi? Une ville dont Champlain fut l'instigateur constant? La naissance de l'Amérique française? Le croisement de civilisations? «Le mariage anglais», au sens du folklore de la chanson? Quatre cents ans d'Histoire, en y mettant tout, par crainte de créer un tsunami ou de n'être pas assez inclusifs – comme dans une auberge espagnole?

Quoi qu'il en soit, après beaucoup d'émotion, chaleur pour le cœur, que restera-t-il de tangible et durable? N'aurons-nous que flirté sur les Plaines sans descendance pour l'avenir? Si 1908 avait créé un immense parc, 2008 n'aura-t-il donné qu'une promenade et une piste cyclable, deux réalisations déjà prévues de toute manière? Après l'émotion qui a culminé, comme on le voulait, le 31 décembre 2008, encore beaucoup de pétaards et de poudre aux cieux, que restera-t-il pour la mémoire, quel lieu significatif racontera la grande épopée française en Amérique?

La mairesse Andrée Boucher avait choisi, elle, la restauration du Palais de l'Intendant, au pied de la côte du Palais, précisément, au bord de la rue Saint-Vallier, cette longue rue sinueuse qui traverse la ville basse d'est en ouest, notre Vaugirard à nous. Malheureusement, ce projet a été suspendu par le maire lui succédant qui, avec raison, souhaitait récemment que l'on raconte l'illustre aventure de l'Amérique française à travers cet immense continent américain et américain. Est-il pensable de remettre à l'ordre du jour ce projet d'un lieu de mémoire pérenne, qui requadrifierait tout un quartier qui a été le cœur des Fêtes du 400<sup>e</sup>? Est-ce illusoire de croire que l'attention donnée aux racines d'un peuple singulier et devenu pluriel soit considérée comme de l'argent dilapidé? Ne pas le faire serait donner raison à ceux qui pensent, bien à tort, que la prospérité d'une ville gouvernementale, industrielle et maritime n'a pas de lien avec son occupation pugnace et mémoriale de l'espace. |



André Gaulin

André Gaulin  
Député de Taschereau, de 1994 à 1998



Québec, ville portuaire.

## Le Parlement intergénérationnel



Antoine Drolet

Le Parlement intergénérationnel est le fruit d'une collaboration entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), qui est le partenaire de l'Assemblée pour la réalisation du Parlement des sages. Créé en 2000, le Parlement des sages constitue une simulation parlementaire destinée aux participants âgés de 55 ans ou plus. Il a déjà connu huit éditions, et septembre 2008 aurait été sa neuvième mouture.



Or, dans le cadre des festivités entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la capitale du Québec, afin de souligner l'importance qu'elles accordent au **dialogue**, au **respect** et à la **solidarité** entre les générations, l'Assemblée nationale et l'AQDR ont convenu que, d'une façon exceptionnelle, un Parlement intergénérationnel tiendrait lieu de l'édition 2008 du Parlement des sages. L'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a été un grand promoteur de ce Parlement.

Le Parlement intergénérationnel est une simulation parlementaire destinée à encourager la tenue d'un débat non partisan sur les enjeux actuels et futurs de la société québécoise. Son but ultime est de proposer des solutions efficaces qui tiennent compte des aspirations communes de l'ensemble de la société québécoise. De plus, il vise à sensibiliser les participants sur la complexité de la prise de décision par rapport aux sujets qui touchent les enjeux intergénérationnels. Par ailleurs, il permet de faire mieux connaître les étapes du processus législatif et d'en apprendre davantage sur les diverses fonctions dont les députés sont investis dans le cadre de leur mandat à l'Assemblée nationale. Enfin, ce Parlement très spécial de 2008 a débouché sur l'adoption d'une charte intergénérationnelle destinée à orienter la société québécoise de demain.

Composé de 125 députés, le Parlement intergénérationnel s'est adressé aux jeunes issus du milieu scolaire ou des organismes jeunesse, aux adultes émanant de certains organismes d'adultes ainsi qu'aux personnes retraitées et préretraitées qui participent au Parlement des sages. Les participants représentaient les groupes suivants :

- le Parlement écolier ;
- le Parlement des jeunes ;
- le Forum étudiant ;
- le Parlement étudiant du Québec ;
- le Parlement jeunesse du Québec ;
- les organismes jeunesse ;
- les adultes âgés de 26 à 54 ans ;
- le Parlement des sages, à partir de 55 ans.

À l'occasion de ce Parlement particulier, l'AQDR devait choisir les candidats aînés, en soumettre une liste à l'Assemblée nationale en fonction d'une grille d'évaluation uniforme. La sélection des participants issus des organismes représentant la jeunesse et les adultes

s'effectuait au sein de ces organismes, toujours en fonction de la même grille d'évaluation. Notons que 12 enseignants issus du primaire (quatre personnes), du secondaire (quatre personnes) et du collégial (quatre personnes) agissaient à titre de personnes-ressources.

La Charte qui a été adoptée par ce Parlement a été rédigée par l'Assemblée nationale en collaboration avec un comité de rédaction au sein duquel étaient représentées les diverses générations. Cette Charte s'articule autour des quatre thèmes suivants :

- les principaux droits et devoirs de toute personne et de tout organisme ;
- la santé, la sécurité et la protection ;
- l'environnement et le milieu de vie ;
- l'éducation, la socialisation et l'emploi.

La Charte intergénérationnelle issue de la simulation 2008 sera déposée un peu partout au Québec, dans les municipalités, les commissions scolaires et dans différentes associations ainsi qu'à l'Assemblée nationale. Quatre membres de l'Amicale ont participé à ce Parlement : Solange Charest, Cécile Vermette, Albert Khelfa et Antoine Drolet. Ceux qui voudront consulter la Charte le pourront aussi à partir du site de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. |

**Antoine Drolet**  
Député de Portneuf, de 1970 à 1973



La démocratie à tout âge.



La première vice-présidente, M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin, reçoit.



Madame la présidente, Mélanie Turgeon.

## Le 5<sup>e</sup> congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones à Québec



Jean-Paul Champagne

Les membres de l'Amicale et son président, André Harvey, recevaient, les 18 et 19 septembre dernier, les délégations des associations d'anciens parlementaires francophones dans le cadre des célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation

de Québec. À cette occasion, M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin, alors première vice-présidente de l'Assemblée nationale, souhaitait la bienvenue aux délégués venant de France, de Belgique, du Congo, du Sénégal, du Bénin, d'Andore, du Niger, du Val d'Aoste, du Burkina Faso, du Mali, du Québec et du Canada.

C'est sous le haut patronage de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) que le 5<sup>e</sup> Congrès de l'Union mondiale était inauguré par son président, M. Yvon Biefnot, ancien parlementaire de Belgique, et par M. André Harvey, président de notre Amicale.

Outre la réception officielle et le déjeuner offert par l'Assemblée nationale et l'Amicale, les congressistes visitèrent l'Espace 400<sup>e</sup>, le principal site des fêtes marquant la fondation de Québec. Cependant, les pièces maîtresses de nos assises furent les discussions et les résolutions élaborées, en commission, autour des deux thèmes suivants :

- une nation de langue française au cœur de l'Amérique : l'expérience québécoise ;
- les formes de la démocratie dans l'espace francophone et ses liens avec le développement économique.



Le président Biefnot et la secrétaire de l'Union mondiale

### LA PREMIÈRE COMMISSION

La première commission était présidée par M<sup>me</sup> Fadiop Gueye Sall, présidente de l'Association des anciens parlementaires du Sénégal, et les orateurs invités furent les anciens ministres du Québec, MM. Denis Hardy, Denis Vaugeois et Jacques Brassard, ce dernier étant aussi rapporteur de la commission.

Voici les trois résolutions proposées, amendées et finalement acceptées ainsi, en séance plénière, pour cette première commission :

#### Résolution n° 1 :

L'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones désire souligner l'apport important du Québec et du Canada français à promouvoir l'usage et la qualité de la langue française ainsi que des cultures francophones.

En conséquence, l'UMAPF, par la qualité et la pertinence de ses débats, favorise une continuité dans les efforts à promouvoir et à protéger le fait français en Amérique et partout où la Francophonie assure une présence.





Le nouveau président, Yvon Biefnot



Marie Tanguay, notre président et Michèle Silva

#### Résolution n° 2 :

Les pays participants au 5<sup>e</sup> Congrès de l'UMAPF désirent exprimer le sentiment de solidarité qui les anime dans la famille francophone.

#### Résolution n° 3 :

Compte tenu des risques d'affaiblissement du français dans un contexte de mondialisation, l'UMAPF souhaite profondément que la France, en tant que chef de file de la Francophonie, assume clairement un rôle prépondérant au chapitre de la qualité du français et de son utilisation comme mode d'expression privilégié des cultures francophones.

#### LA DEUXIÈME COMMISSION

La seconde commission était présidée par M. Jules Kyembwa Walumona, président de l'Association des anciens parlementaires de la République démocratique du Congo, et les orateurs étaient MM. Étienne Knoops, ancien ministre belge, et Noël Ravassard, ancien député français et rapporteur de la commission.

Deux résolutions déposées et acceptées en émanèrent en séance plénière :

#### Résolution n° 1 :

Les anciens parlementaires francophones appartenant à l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones :

- estiment qu'il ne faut pas se borner à un seul mode de démocratie, qu'il soit occidental ou autre, tout en refusant des simulacres ;
- insistent sur l'importance de la décentralisation grâce à laquelle on obtient une plus grande participation et ainsi un développement plus rapide ;

- sont persuadés que la démocratie et le respect des droits de l'homme sont des facteurs importants de développement ;
- insistent, avec M. Hervé Bourges : «La Francophonie née comme un fait doit vivre maintenant comme action» ;
- certes, la Francophonie conduit des actions communes qui favorisent l'avènement d'un véritable partenariat économique, mais celles-ci doivent être développées en tenant compte des besoins des populations et de la participation citoyenne, favorisant la mutualisation des moyens et la coopération Nord-Sud ayant comme objectif premier la lutte contre la pauvreté ;
- l'action économique de la Francophonie doit aussi s'inscrire dans une plus grande coopération dans les organismes internationaux ;
- la Francophonie doit aussi développer la coopération scientifique en accueillant mieux plus d'étudiants de pays en voie de développement dans les universités francophones. Ensuite, ces étudiants devraient retourner dans leurs pays pour y développer l'activité et le savoir.

#### RÉSOLUTION N°2 :

L'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones recommande la création d'une commission indépendante pour organiser et superviser le processus électoral dans ses différentes phases.

Dans ce cadre, l'Union mondiale, par le biais des associations membres, propose ses services pour la mise en place de cette commission indépendante, à la demande des pays concernés.

Le congrès s'est terminé par le dépôt d'une motion présentée par le président de l'Union mondiale, Yvon Biefnot, adressant ses chaleureuses et sincères félicitations à M. André Harvey et à ses collaborateurs qui ont contribué au succès de ce 5<sup>e</sup> congrès en terre française d'Amérique. |

**Jean-Paul Champagne**

Député de Mille-Îles, de 1981 à 1985

Président du comité Parlementarisme et démocratie



Les participants au 5<sup>e</sup> congrès de l'UMAPF. Hommage à la délégation africaine.

Des nouvelles de votre *Amicale*



Le ministre Benoît Pelletier



Un président de comité écoute...



«Pause» café ?



De France, de Belgique, d'Afrique, du Québec...



Matthias Rioux cogite!



Des participants attentifs!

## 6<sup>e</sup> Soirée des *Cultures à partager*



Audrey Larouche

Le 22 septembre dernier se tenait la 6<sup>e</sup> Soirée des *Cultures à partager* de la Fondation des parlementaires québécois. Un peu plus de 420 personnes provenant du milieu des affaires, du monde de l'éducation et de la politique ont participé à

la Soirée, manifestant leur appui à la Fondation, à sa mission ainsi qu'à ses objectifs.

Cette année, la Fondation célèbre son 10<sup>e</sup> anniversaire! Ces 10 années, qui lui ont permis d'acquérir ses lettres de noblesse et de devenir un acteur d'importance en matière d'accès à l'information par le livre, ont été soulignées lors de la Soirée. M. Jean A. Joly, troisième président de la Fondation, a rendu hommage à certaines personnes qui ont marqué la destinée de la Fondation, soit M<sup>me</sup> Jeanne L. Blackburn, M. Michel Bissonnet, M. François Côté, M<sup>me</sup> Lise Gagnon, pour n'en nommer que quelques-uns. M. Joly s'est également adressé aux participants:

« Vous êtes la raison de 10 ans de service et de partage qui ont déjà fait la différence; plus d'un million de livres envoyés dans différents pays de la Francophonie. Et que ça continue! »

Un très grand nombre de parlementaires et anciens parlementaires ont participé à notre Soirée. Cette délégation a fait la joie des participants et a donné lieu à des rencontres et à des discussions fort intéressantes. Sourires et bonne humeur étaient au rendez-vous!

Sous la présidence d'honneur de M. Ben Weider, fondateur de la Société napoléonienne internationale, malheureusement décédé depuis, la 6<sup>e</sup> édition de la Soirée des *Cultures à partager* a été une grande réussite et a permis de recueillir un peu plus de 120 000 \$. Cette somme permettra à la Fondation de poursuivre ses opé-



Un homme déterminé, Boucar Diouf.



Le grand humaniste Ben Weider.



Le Club des ex a mis son grain de... poivre.



Discours, musique et «jases»...



M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, au nom du premier ministre Jean Charest.

rations et de continuer à contribuer à la connaissance, au progrès et à la démocratie, par le livre et la lecture, dans les pays de la Francophonie tels qu'Haïti, le Maroc et le Niger.

*Le Club des ex*, soit M<sup>mes</sup> Liza Frulla et Marie Grégoire ainsi que M. Jean-Pierre Charbonneau, a animé cette soirée inoubliable, empruntant la forme d'un bien-cuit sympathique. Les ex ont interviewé M. Jean A. Joly, président, M<sup>me</sup> Jeanne L. Blackburn, la méritante et si dévouée fondatrice, et M. Raymond Pelletier, conseiller aux projets internationaux. Ce fut un succès sans précédent. La Fondation en a aussi profité pour présenter officiellement son nouveau porte-parole, Boucar Diouf, océanographe, humoriste et conteur. Celui-ci a offert une prestation humoristique des plus divertissantes qui a été grandement appréciée des participants.

Au nom des membres du conseil d'administration, de l'assemblée des gouverneurs, du personnel et des bénévoles, nous tenons à remercier tous les donateurs et participants de la 6<sup>e</sup> Soirée des *Cultures à partager* pour leur grand soutien. Merci de nous permettre de continuer, merci d'y croire! Grâce à vous, nous sommes fiers d'offrir un avenir meilleur à ces jeunes et moins jeunes qui ont accès aux livres par le biais de nos projets. |

**Audrey Larouche**

Chargée de communication

Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

514 282-1550 - [alarouche@culturesapartager.org](mailto:alarouche@culturesapartager.org)

«Donner une deuxième vie à beaucoup de vos livres en les offrant aux populations d'Afrique et d'Haïti est certes un geste concret de partage du savoir, de développement durable. De plus, notre Fondation ne veut pas que donner, elle veut recevoir et partager la culture.» **Jeanne Blackburn, 2005**

Des nouvelles de votre *Amicale*



Le 10<sup>e</sup> anniversaire, en étiez-vous?

Qui reconnaissez-vous?

Défi : identifiez au moins 10 personnes.

## Décès de M. Ben Weider, président d'honneur de la 6<sup>e</sup> soirée des *Cultures à partager*

«Homme de paix», «francophile», «philanthrope» et «pince-sans-rire»... Voilà comment les proches de Ben Weider se souviendront du célèbre culturiste et homme d'affaires montréalais, qui s'est éteint le 17 octobre 2008, à l'âge de 85 ans. «C'était une légende vivante, un homme passionnant», a confié l'ancien chef de la police de Montréal Jacques Duchesneau au sujet de son vieil ami, qu'il considérait comme un frère. «Il a rencontré tous les grands de ce monde, et, partout où il passait, les gens voulaient se faire photographier avec lui. C'était un véritable ambassadeur, qui voulait promouvoir la paix à travers le sport.»

C'est ce qu'écrivit Daphné Cameron dans *La Presse* du 19 octobre 2008, à propos du Montréalais célèbre, Ben Weider, celui qui avait accepté d'être le président d'honneur du souper-bénéfice de la Fondation des anciens parlementaires *Cultures à partager* en septembre dernier. |



À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation fut honorée sa présidente fondatrice, M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn, ancienne députée de Chicoutimi, celle à qui nous devons cette réalisation internationale, à portée culturelle et éducative, qui fait connaître dans le monde les parlementaires et anciens parlementaires du Québec.



M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn et notre ex-président et ami, Michel Bissonnet.

## Journée des retrouvailles des anciens journalistes et anciens parlementaires – de la période 1950 à 1970



Marie Tanguay



Gisèle Gallichan

Le 5 novembre dernier se tenait la journée Retrouvailles anciens membres de la Tribune de la presse et des anciens parlementaires de 1950 à 1970. Neuf anciens parlementaires ont participé à cette activité. Il s'agit de :

- M. Jacques BRASSARD, député de Lac Saint-Jean, de 1976 à 2002, président sortant de l'Amicale et représentant le président lors de cette activité,
- M. Jean BIENVENUE, député de Matane, de 1966 à 1970, et de Crémazie, de 1973 à 1976,
- M. Jean-Paul CLOUTIER, député de Montmagny, de 1962 à 1973,
- M. Antoine DROLET, député de Portneuf, de 1970 à 1973,
- M. Claude GOSSELIN, député de Compton, de 1957 à 1970,
- M. Gérald HARVEY, député de Jonquière-Kénogami de 1960 à 1966 et de Jonquière de 1966 à 1976,
- M. Laurent LIZOTTE, député de Montmagny, de 1960 à 1962,
- M. Camille MARTELLANI, député de Saint-Henri, de 1966 à 1970,
- M. Louis VÉZINA, député de Montmorency, de 1970 à 1973.

Plus de 70 anciens journalistes ont participé à cette activité.

L'avant-midi débutait par une visite des lieux familiaux de l'époque. La visite se poursuivait à la Bibliothèque, où était présentée une exposition de photos et autres artéfacts de l'époque et où se tenait une réception offerte par la Tribune de la presse. Entre 12 h 30 et 14 heures, les invités pouvaient participer à un lunch «vide-mémoire» en compagnie de l'historien Jocelyn Saint-Pierre, qui recueillait alors les souvenirs de tous et de chacun. Les participants ont ensuite pu visiter les locaux des installations actuelles de la Tribune de la presse, et des bureaux du *Journal des débats* et du Canal de l'Assemblée.

Une réception a été offerte par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. François Côté. Elle était suivie d'un banquet au restaurant *Le Parlementaire* avec une portion spectacle. Il faut rendre hommage à M<sup>me</sup> Gisèle Gallichan, qui a été si généreuse de son temps et a fourni de tels efforts dans l'organisation de cette activité que les prochains organisateurs de la journée Retrouvailles des anciens membres de la Tribune de la presse et des anciens parlementaires de 1970 à 1990 en tremblent un peu !

Nous espérons que le succès de cette activité se reproduira l'an prochain, et que vous y serez encore plus nombreux. |



Gisèle Gallichan sous l'œil de Louis Fréchet.



Des nouvelles de votre *Amicale*



Maurice Le Noblet Duplessis



M<sup>me</sup> Diane Neveu, M. Gérald Brunet, M. Camille Martelani, M. Gilles Loiselle et M<sup>me</sup> Lorraine Loiselle.



M. Laurent Lizotte, M. Antoine Drolet et M<sup>me</sup> Annette Lagueux, conjointe de M. Lizotte.



Jean Lesage



Daniel Johnson, père.



M. Gilles Lesage, M. François Côté, secrétaire général, et M. Claude Déry.



M<sup>me</sup> Gisèle Gallichan et M. Gaston Morin.



M. Jacques Brassard, M. Gérald Harvey et M. Norman Delisle.

## Liste des anciens membres de la Tribune de la presse ayant participé à la journée retrouvailles

Lisa Balfour, Southam News Service; Réal Barnabé, Radio-Canada; Claude Beauchamp, *La Presse*; André Bellemare, *Presse canadienne*; Paul Breton, Radio-Canada; Mario Cardinal, *Le Devoir*; Richard Cléroux, *The Gazette*; Langevin Côté, *The Globe and Mail*; Peter Cowan, *The Montreal Star*; Tim Creery, Southam News Services; Rémy D'Anjou, *Presse canadienne* et CFCF-TV; Jacques Dallaire, *L'Action catholique*; Norman Delisle, *Presse canadienne*; Peter Daniel, CBC; Claude Déry, *La Tribune*; George Frajkor, CTV; Alphée Gagné, *Montréal-Matin*; Gisèle Gallichan, CJLR; Jacques Gauthier, CHRC; Hubert Gendron, *The Gazette* et *The Montreal Star*; Normand Girard, *La Presse* et *Le Soleil*; Claude Hénault, *Presse canadienne*; Derek Hill, *The Gazette*; Raoul Hunter, caricaturiste, *Le Soleil*; Renée Lacoursière, CFCM-TV; Jules Laguë, *Canadian Press-Presse canadienne*; Guy Lamarche, *The Globe and Mail*; Paul Leduc, *The Montreal Star*; Gilles Lesage, *Le Devoir*; Claudette Letellier, documentaliste, *La Presse*; Gilles Loiseau, Radio-Canada; Sidney Margles, CJAD; Gaston Morin, caméraman pigiste, Radio-Canada; Gilles Morin, CHRC; Rosaire Pelletier, Radio-Canada; Steve Phizicky, CBC; Uriel Poitras, *L'Action catholique*; Fernand Renault, *The Globe and Mail*; Roger Rioux, *Montréal-Matin*; Claude Saint-Laurent, *L'Action catholique*; Florian Sauvageau, CHRC; Claude Tessier, *Le Soleil*; François Trépanier, Broadcast News et *La Presse*; et Claude Turcotte, *La Presse* (en tout, 44 anciens de la Tribune de la presse et 14 accompagnateurs).

Des nouvelles de votre *Amicale*



MM. Raoul Hunter, Claude Tessier, Claude Hénault, Camille Martellani et Gérald Brunet.



M. Claude Matthieu



M. Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque.



M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais, M. Marc Picard et M<sup>me</sup> Christine St-Pierre, représentants les trois chefs alors partis en campagne.



MM. Gilles Morin, Uriel Poitras et Réal Barnabé

Des nouvelles de votre *Amicale*



MM. Gilles Lesage, Claude Turcotte, Gilles Normand et Raoul Hunter.



MM. Hubert Gendron, Gaston Morin, Steeve Phizicky, Sidney Margles.



Photo de groupe



M<sup>me</sup> Lise Grondin et M. Claude Déry.



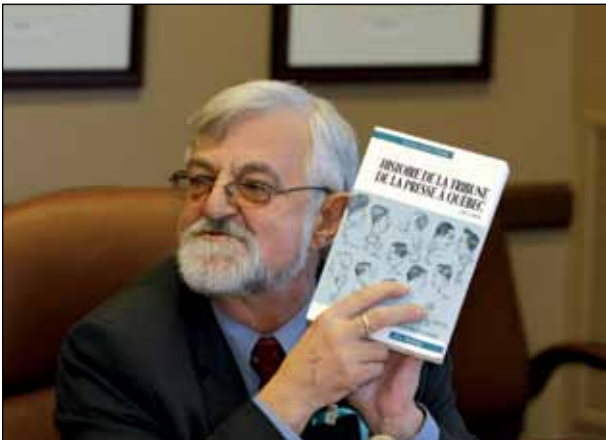
M. Tim Creery, M<sup>me</sup> Lisa Balfour, M. Gérald Brunet, M. Jean Bienvenue, M. Antoine Drolet, M<sup>me</sup> Louise Grenier et M. Jacques Dallaire.



MM. François Gendron, Jocelyn Saint-Pierre et Antoine Robitaille, actuel président de la Tribune de la Presse.



M. Rémy d'Anjou



M. Jocelyn Saint-Pierre



MM. Richard Cléroux, Rosaire Pelletier et Gilles Loiselle.



MM. Derek Hill, Paul Breton, Roger Rioux, François Trépanier et Hubert Gendron.



Vue d'ensemble de l'assemblée « vide-ménages ».

## La reconnaissance des partis à l'Assemblée nationale



Gaston Deschênes

Aux élections de 1970, les Québécois ont élu 72 libéraux (45,4 % des voix), 17 unionistes (19,6 %), 12 créditistes (11,2 %) et sept péquistes (23,1 %). L'arrivée de représentants de nouveaux partis politiques annonçait des perturbations dans le

fonctionnement traditionnel de l'Assemblée nationale, qui expérimentait, à cette époque, diverses modifications au règlement.

Les amendements sessionnels adoptés en 1969 visaient principalement à limiter la durée des discours et des débats, tout en accordant des droits de parole privilégiés au chef du parti ministériel et au chef de l'opposition officielle. Ces amendements n'avaient cependant pas prévu le passage au multipartisme. Le règlement Geoffrion et ceux qui l'avaient précédé ignoraient même le mot « parti ».

Dans un premier geste à l'égard des nouveaux partis politiques représentés en Chambre, l'Assemblée modifia la Loi sur la Législature pour accorder une indemnité additionnelle et une allocation spéciale pour frais de représentation aux députés qui occupaient les fonctions de chef, de leader et de whip des partis qui avaient fait élire au moins 12 députés (ce qui était le cas des créditistes) ou qui avaient obtenu au moins 20 % des votes valides (ce qui était le cas du Parti québécois).

L'Assemblée se donnait ensuite des critères de reconnaissance des partis dans le règlement sessionnel adopté le 12 mars 1972 et mis en vigueur le 1<sup>er</sup> avril suivant. Était alors considéré comme « parti reconnu » (art. 10f) : « un parti qui, aux dernières élections générales, a fait élire au moins douze députés ou qui, d'après le recensement officiel des votes donnés dans l'ensemble du Québec à ces élections, a obtenu au moins vingt pour cent des votes valides donnés ».

Cette disposition était reprise dans le règlement permanent adopté le 13 mars 1973 et appliqué le surlendemain.

### 1973-1976

Après l'élection générale d'octobre 1973, le Parti québécois devient l'opposition officielle, avec six députés et 30,2 % des voix, tandis que le Parti créditiste obtenait deux députés et 9,9 % des voix. L'Union nationale est disparue. Le 21 mars 1974, l'Assemblée adopte une modification sessionnelle à son règlement donnant au président (art. 10, par. 6a) le pouvoir « [d']accorder à un député n'appartenant pas à un parti reconnu un temps de parole analogue à celui que prévoit le règlement pour les chefs des partis reconnus autres que le premier ministre et le chef de l'Opposition officielle ».

Cette disposition vise les deux députés créditistes (Roy et Samson) qui expriment leur désaccord (JD, 21 mars 1974, p. 91 et ss.) et réclament un meilleur statut. En août, ils obtiennent du renfort quand Maurice Bellemare se fait élire dans l'élection partielle de Johnson. En décembre, la Loi sur la Législature est modifiée (LQ, 1974, c. 7, a. 9) pour accorder le statut de chef à ceux dont le parti était reconnu dans la législature précédente, soit le chef de l'Union nationale et celui du Parti créditiste, le tout rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 1974.

À l'automne, Jérôme Choquette quitte le Parti libéral et Fabien Roy se joint à lui pour créer, en décembre 1975, le Parti national populaire, un parti qui n'existait pas lors des élections de 1973 et qui se trouvait donc exclu des dispositions de l'article 1f du règlement et des dispositions de l'article 98a de la loi puisqu'il n'existait pas sous l'ancienne législature.

Plus encore, les représentants de ce parti voient leurs privilèges réduits quand, le 2 avril 1976, l'Assemblée remplace, pour la session, le paragraphe 6a de l'article 10 (adopté en mars 1974) par le suivant :



Le premier ministre



Le chef de l'Opposition



Le premier ministre

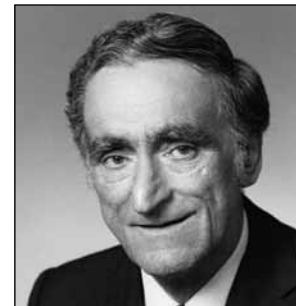


Le chef de l'Opposition

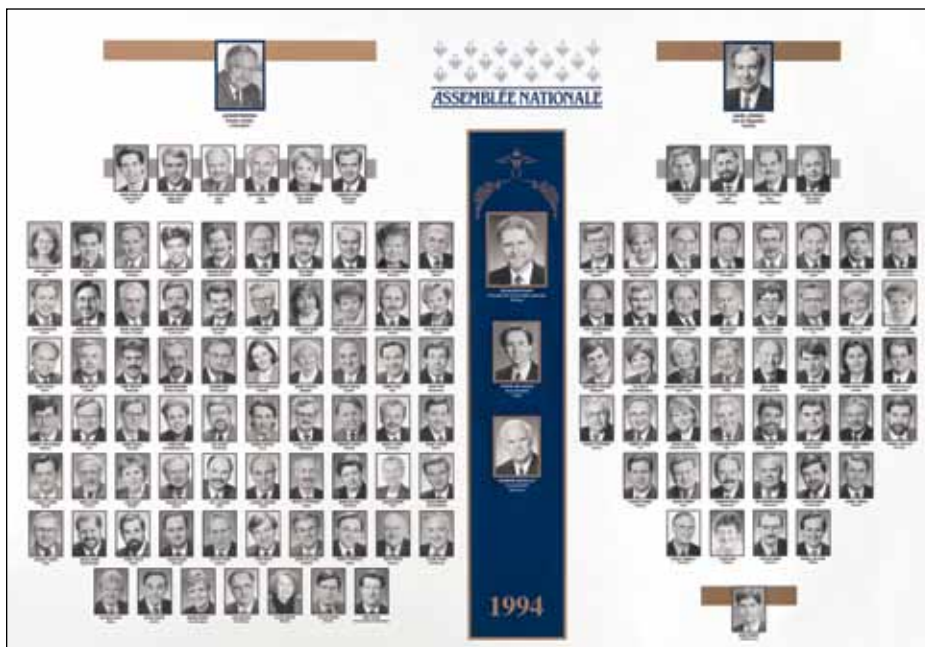




Le premier ministre



Le chef de l'Opposition



Le premier ministre



Le chef de l'Opposition



« Il accorde à un chef dont le parti était reconnu lors de la Législature précédente un temps de parole analogue à celui que prévoit le règlement pour les chefs de partis reconnus autres que le premier ministre et le chef de l'Opposition officielle. »

Les députés Samson (créditiste) et Bellemare (unioniste) donnent leur accord, tandis que Roy, au nom du PNP, exprime sa dissidence.

### 1976-1981

Après l'élection générale du 15 novembre 1976, on comptait 71 députés péquistes, 26 libéraux, 11 unionistes (18,2 % des voix), un créditiste (Samson) et un député du Parti national populaire (PNP; Roy).

À l'ouverture des travaux, l'Assemblée ne reconduit pas le paragraphe 6a de l'article 10, qui aurait favorisé ces deux derniers députés comme ils l'avaient été en 1974, et le leader du gouvernement leur fait clairement savoir, le 22 décembre 1976, qu'il n'est pas question de reconnaître leurs partis pendant la législature en cours.

Par contre, l'Assemblée modifie la Loi sur la Législature (LQ, 1976, c. 6) et son règlement de façon permanente pour que le critère des 12 députés soit réduit à 11 dans le règlement (art. 1, par. f) et dans la loi (art. 98a, par. b) pour permettre à l'Union nationale d'être reconnue et à ses dirigeants (chef, leader, whip) d'obtenir le statut et les privilèges correspondants.

D'autres députés deviennent indépendants par la suite (Shaw, 18 février 1978; Tremblay, 27 septembre 1979; Biron, 3 mars 1980; Alfred, 29 août 1980), tandis que Fabien Roy démissionne le 5 avril 1979 et que Camil Samson joint les rangs du Parti libéral en octobre 1980.

### Depuis 1981

Les résultats des élections générales de 1981 et de 1985 ramènent l'Assemblée nationale au bipartisme

traditionnel. Entre les deux élections, l'Assemblée a rétabli les critères de reconnaissance originaux (12 députés ou 20 % des voix) et remplacé l'expression « parti reconnu » par « groupe parlementaire ». L'article 13 des règles de procédures actuelles se lit comme suit :

« Tout groupe d'au moins douze députés élus sous la bannière d'un même parti politique, ou tout groupe de députés élus sous la bannière d'un parti politique qui a obtenu au moins 20 % des voix aux plus récentes élections générales, constitue un groupe parlementaire. »

En 1989, avec quatre députés et 3,75 % des suffrages, le Parti égalité est loin des critères fixés par le règlement. Il en est de même pour l'Action démocratique du Québec en 1994 et 1998. En 2003, avec 18,1 % des suffrages, l'Action démocratique du Québec n'obtient que quatre sièges et se trouve loin de la situation de l'Union nationale de 1976. Elle relance néanmoins le débat, sans obtenir gain de cause. |

Que se passera-t-il après les élections de 2008? Au moment d'écrire ces lignes, on ne peut que spéculer en regardant les sondages, mais il est peu probable que la répartition des sièges soit encore aussi proportionnelle qu'en 2007.

Gaston Deschênes  
Historien

### Partis reconnus et groupes parlementaires\*

Année	1 <sup>er</sup> groupe			2 <sup>e</sup> groupe			3 <sup>e</sup> groupe			4 <sup>e</sup> groupe		
	Sièges		Voix	Sièges		Voix	Sièges		Voix	Sièges		Voix
	N°	%	%	N°	%	%	N°	%	%	N°	%	%
	<b>Parti libéral</b>			<b>Union nationale</b>			<b>Rall. créditiste</b>			<b>Parti québécois</b>		
1970	72	66,7	45,4	17	15,7	19,6	12	11,1	11,2	7	6,5	23,1
	<b>Parti québécois</b>			<b>Parti libéral</b>			<b>Union nationale</b>			Autres (RC, PNP)		
1976	71	64,6	41,4	26	23,6	33,8	11	10,0	18,2	2	1,8	6,6
	<b>Parti libéral</b>			<b>Parti québécois</b>			Parti égalité					
1989	92	73,6	49,9	23,2	23,2	40,2	4	3,2	3,7			
	<b>Parti québécois</b>			<b>Parti libéral</b>			Action démocratique					
1994	77	61,6	44,7	47	37,6	44,4	1	0,8	6,5			
	<b>Parti québécois</b>			<b>Parti libéral</b>			Action démocratique					
1998	76	60,8	42,9	48	38,4	43,5	1	0,8	11,8			
	<b>Parti libéral</b>			<b>Parti québécois</b>			Action démocratique					
2003	76	60,8	45,8	45	36,0	33,2	4	3,2	18,1			
	<b>Parti libéral</b>			<b>Action démocratique</b>			Parti québécois					
2007	48	38,4	33,1	41	32,8	30,8	36	28,8	28,4			

\* Les «partis reconnus» et les groupes parlementaires apparaissent en gras; le terme «groupe parlementaire», créé en 1984, est utilisé ici par commodité pour toute la période étudiée.

## Le Bulletin de l'Amicale vous appartient.

Faites parvenir au secrétariat de l'Amicale

- vos commentaires, si désiré
- vos articles, éventuellement
- vos informations pour la chronique «Anciens parlementaires en action».

Date de tombée du prochain Bulletin: le 15 mars 2009

## Présence française dans la décoration de l'hôtel du Parlement



Jocelyn Saint-Pierre

A-t-on déjà remarqué la présence importante des personnages français dans la décoration de l'hôtel du Parlement? Comment expliquer ce rappel de la période 1534 à 1760, qui n'a rien à voir avec les périodes suivantes, caractérisées par l'apparition de

nos institutions parlementaires et leur développement? Et cela, d'autant plus que plusieurs considèrent que la démocratie et la représentation sont apparemment inexistantes sous le Régime français. Dans les lignes qui suivent, je vais tenter de cerner la démarche de Taché et d'expliquer pourquoi des institutions de type britannique ont pour théâtre un édifice de style français, où la décoration fait une si grande place à des personnages nés en France. Je m'inspire des travaux d'Ernest Gagnon, de Luc Noppen et de Gaston Deschênes sur ces questions.

Ce qui fait la beauté de l'hôtel du Parlement, c'est l'harmonie de sa décoration. En choisissant la devise « je me souviens », Taché a voulu rendre hommage aux nations ou aux collectivités qui sont à l'origine du peuplement du Québec. Il a illustré cette devise dans la décoration de l'édifice. Il signale l'apport autochtone, français, anglais, écossais et irlandais dans le peuplement du Québec avec le programme de commémoration de la façade et des boiseries, accordant toutefois une prédominance à l'élément français.

### Une réponse à lord Durham inspirée par l'historien François-Xavier Garneau

Il faut peut-être remonter au fameux rapport Durham, écrit à la suite des soulèvements de 1837-1838, pour comprendre le choix de Taché. Après son enquête sur la situation dans la colonie du Bas-Canada, lord Durham rédige son rapport, qui est déposé officiellement devant le Parlement le 11 février 1839. Dans ce

*Report on the affairs of British North America*, il propose une nouvelle avenue à cette nationalité « dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple » et qui est « sans histoire et sans littérature ». Il recommande l'assimilation des francophones bas-canadiens à la race dominante de l'Amérique du Nord. André Beaulieu, ancien fonctionnaire de l'Assemblée, considère que l'intention profonde de Taché est de répondre à ce constat cinglant de lord Durham.



Gouverneur général de la Nouvelle-France à deux reprises. Louis de Buade, comte de Frontenac, favorise l'expansion française vers l'ouest, mais il doit faire face à une Nouvelle-Angleterre de plus en plus belliqueuse.



Pierre Le Moine D'Iberville

François-Xavier Garneau, dans son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, publiée entre 1845 et 1852, démontre, au contraire de Durham, la richesse de l'histoire des francophones d'Amérique, notamment pour la période coloniale française. Quels sont les motifs à la base de la rédaction de son ouvrage ? Dans *François-Xavier Garneau – Une figure nationale*, publié en 1995, des chercheurs tentent de répondre. Selon Yvan Lamonde, Garneau est solidaire des peuples opprimés. Jean-Paul Bernard avance l'hypothèse que cette histoire de Garneau a été écrite pour protester contre la conception de Durham, qui considère le Canada fran-

çais comme condamné par l'Histoire. Pour Maurice Lemire, Garneau vise à réhabiliter les Canadiens à leurs propres yeux et ensuite à démontrer que la liberté, en régime politique, vaut mieux que la coercition. Ce qui est certain, c'est que Garneau veut lutter contre le mépris qu'affichent les Britanniques à l'égard des Canadiens. Henri-Raymond Casgrain, dans ses *Œuvres complètes* (1885), évoque un moment de la « cléricature » de Garneau chez le notaire Archibald Campbell. Pour répondre aux quolibets de ses jeunes collègues anglophones au sujet du Canada français, qui n'aurait pas d'histoire, Garneau leur annonce qu'il écrira un jour la véritable histoire du Canada. Dans sa démarche en vue de l'érection d'un nouveau parlement, il semble bien que Taché se soit inspiré des historiens de son époque, dont François-Xavier Garneau.

#### Un hôtel du Parlement de style français, orné de personnages français

Lorsqu'il reçoit le mandat de dessiner les plans de l'édifice qui accueillera le gouvernement et le Parlement québécois, Taché s'inspire des architectes français du Second Empire. L'architecte veut que le palais législatif dans son entier soit un monument cohérent consacré à l'histoire avec les sculptures extérieures de la façade, les tableaux d'histoire et les ornements sculptés. Comme Luc Noppen, nous croyons que l'édifice est de style français et qu'il légitime les origines françaises de la nation.

Taché a peu écrit sur ses intentions. Dans sa démarche, il est secondé par l'artiste Napoléon Bourassa. Cependant, dans une lettre de 1883, il explique son choix de personnages : les grandes personnalités qui sont à l'origine de notre histoire, les personnages les plus marquants de nos annales religieuses, les militaires et lord Elgin, dont la mémoire sera toujours vivante. Présumant que les générations futures voudront reconnaître d'autres hommes et d'autres femmes, il prévoit huit piédestaux.

Une rapide compilation des personnalités qui ornent la façade montre que 14 des 22 statues représentent des Français. Avec les trois Canadiens de la période du



Michel de Salaberry

Régime français, soit La Vérendrye, D'Iberville et Joliette, les personnages d'origine française représentent 77 % du total. Même prédominance française pour les noms en saillie sur la façade : sur huit personnages, six sont nés en France ; seuls Perrault et Hertel sont nés ici.

La décoration intérieure, elle, rappelle également la Nouvelle-France et sa mère patrie. Outre les armoiries de la France, naturellement celles de l'Ancien Régime avec ses fleurs de lys, la décoration intérieure fait une large place aux notables nés en France ou au Québec. Les lambris d'appui en noyer noir sont ornés d'arabesques, d'armoiries

et d'inscriptions, ciselées et dorées. Ils constituent une histoire écrite en langue héraldique. Pour Noppen, c'est probablement le nationalisme et le civisme qui font verser Taché dans l'héraldique. Sur les 80 personnages qui apparaissent, 46 % sont nés en France, 36 %, au Québec et 10 %, en Angleterre.

Deux œuvres magistrales réalisées par Charles Huot (1855-1930), qui ornent les deux grandes salles de l'hôtel du Parlement, mettent en scène des personnages ayant vécu à l'époque du Régime français. La première, *Je me souviens*, fait la synthèse de l'histoire du Québec, de Jacques Cartier jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette toile achevée en 1920 représente « l'apothéose de nos grands hommes ». Sur les 40 personnages que nous avons pu identifier, 10 sont français et parmi ceux-ci six sont associés à l'histoire de la Nouvelle-France. L'autre toile, placée au-dessus du trône de la salle du Conseil législatif, évoque une séance du Conseil souverain, une institution de la Nouvelle-France qui siège à Québec à partir de 1663. Au moins 10 personnages sur 13 sont français. La toile est installée en 1930.



François-Gaston de Lévis prend la succession de Montcalm à la tête des troupes françaises qui se replient à la rivière Jacques-Cartier après la reddition de Québec. Au printemps 1760, il revient pour prendre Québec, défait les troupes de Murray qui sont sorties de la ville pour l'affronter et entreprend un siège, qu'il doit lever en mai, quand plusieurs vaisseaux de guerre britanniques se présentent dans la rade. Les forces françaises se replient alors sur Montréal qui capitule en septembre devant les troupes anglaises regroupées sous la direction du général Amherst.

À l'évidence, on est en présence d'un édifice d'inspiration française. Il serait intéressant de replacer l'hôtel du Parlement parmi les autres constructions de la colline parlementaire qui ont suivi. Dans un excellent article qu'il signe avec Lucie K. Morisset et Hassoun Haram dans la revue *Cap-aux-Diamants* sur 2008, Luc Noppen montre que l'environnement de la colline est également français. Alors qu'une statue de la reine Victoria devait être installée dans le rond-point devant l'hôtel du Parlement, l'emplacement est plutôt occupé depuis quelques mois par la fontaine de Tourny, provenant de Bordeaux.

L'histoire d'un peuple ne s'écrit pas seulement dans sa production littéraire; elle se lit aussi dans ses monuments et dans ses édifices. Le palais législatif du Québec est un livre ouvert, «une forte apologie de la mémoire qui se maintient au cœur de l'espace public», comme l'a écrit Antoine Robitaille dans *Québec, espace et sentiment*. En 1925, à l'Assemblée législative du Québec, le député Ernest Tétreau résume bien notre propos : «nos pères avaient déjà laissé sur notre sol cette ineffaçable empreinte que la civilisation française laisse toujours sur son passage». L'hôtel du Parlement est l'une de ces empreintes parmi les plus éclatantes. |

Jocelyn Saint-Pierre  
Historien



Arrivé à Québec en 1665, Jean Talon entreprend un vaste programme de développement qui repose sur l'accroissement de la population, le développement économique et les explorations.

## Les modes de représentation en Nouvelle-France



Christian Blais

La démocratie n'existe pas sous l'Ancien Régime. Sous l'absolutisme royal cependant, les principaux habitants de la Nouvelle-France ont eu à leur disposition diverses tribunes pour faire entendre, d'une seule voix, leurs opinions auprès des autorités coloniales et métropolitaines.

Époques	Tribunes des principaux habitants
XVII <sup>e</sup> siècle	Les assemblées exceptionnelles ou assemblées de notables
XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècles	Les requêtes et les humbles remontrances
XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècles	Les assemblées villageoises
1647 - 1662	Les procureurs-syndics de la Communauté des Habitants
1656 - 1661	Les conseillers élus au Conseil de Québec
1663	Le maire et les deux échevins de la capitale
1663 - 1665 / 1667 - 1677	Les syndics des habitants de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal
1673 - 1677	Les trois échevins de la capitale
1677 - 1712	Les assemblées de police de Québec et de Montréal
1700 - 1706	Les assemblées de la Compagnie de la Colonie
1708 - 1711	Les assemblées annuelles de Vaudreuil et de Raudot
1717 - 1760	Le syndic des négociants de Québec et de Montréal

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, comme l'illustre notre tableau, les principaux habitants de la Nouvelle-France se sont rassemblés, à de multiples reprises et sous diverses formes, pour promouvoir leurs intérêts. L'on doit insister sur le fait que seuls les notables canadiens ont participé de près ou de loin à la vie publique. Qu'ils soient nobles, seigneurs, officiers militaires, magistrats ou fonctionnaires, ces habitants ont en commun d'entretenir des liens familiaux étroits et/ou de faire partie de la sélecte «clientèle» du gouverneur ou de l'intendant dans leur entreprise de traite des fourrures. Force est de constater néanmoins que cette élite ne constitue qu'une infime partie de la population.

Dans un autre registre, l'historiographie a longtemps présenté la gouvernance en Nouvelle-France comme une administration où tout était dicté selon la volonté du roi. Il faut nuancer. Il est vrai que le Roi-Soleil met en place une monarchie administrative rigide à partir de 1661, une monarchie où le Conseil du roi et les intendants en province assurent une gestion serrée du royaume; il est tout aussi vrai que le gouvernement de la Nouvelle-France demeure centralisé, autoritaire et paternaliste. Or, cette notion d'absolutisme, qui réside dans une structure administrative rigoureusement hiérarchisée, n'est pas une tyrannie pour autant. Bien que tous les pouvoirs soient concentrés entre les mains du monarque absolu, il n'en demeure pas moins que ses sujets conservent le droit de s'exprimer. Toutefois, il ne faut pas confondre «représentation» et «pouvoir législatif», deux concepts qui sont étroitement liés aujourd'hui mais qui, dans la France de l'Ancien Régime, n'avaient aucune corrélation.

Nombreux sont les historiens qui ont présenté la période allant de 1647 à 1677 comme un moment exceptionnel dans l'évolution politique de la Nouvelle-France. D'aucuns y ont même décelé un embryon de démocratie. À cette époque, en effet, des procureurs-syndics sont élus par les colons pour «agir, postuler, administrer toutes les affaires tant présentes et à venir qui concernent le bien commun des habitants<sup>i</sup>». Mais, il ne faut pas se leurrer: il ne s'agit pas d'une formule avant-garde de démocratie moderne.

Plusieurs synthèses historiques ont insisté ensuite sur le fait que les autorités métropolitaines soient intervenues en 1677 pour interdire la présence de corps représentatifs en Nouvelle-France. Dans les faits cependant, les principaux habitants vont continuer de promouvoir leurs intérêts par d'autres moyens. Car, avant d'abolir les représentants élus, l'administration coloniale prend soin de mettre en place de nouvelles tribunes pour permettre aux principaux habitants<sup>i</sup> de la colonie de faire valoir leurs points de vue.

Par le biais d'assemblées publiques, d'humbles remontrances et, surtout, grâce à l'élection de syndics des négociants à Québec et à Montréal entre 1717 et 1760, les notables auront la possibilité d'exprimer librement leur avis sur les affaires économiques, politiques et militaires de la colonie. Bon gré mal gré, ces avis seront maintes fois rejetés par les autorités coloniales et métropolitaines. Qu'à cela ne tienne, il restait aux colons la liberté de se plaindre encore et encore<sup>ii</sup>.

**Christian Blais**

Historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

<sup>i</sup> Procès-verbal d'une assemblée pour l'élection d'un syndic et ordonnance du juge d'Ailleboust déclarant que Louis Chevalier «sera et de nouveau syndic de Montréal», 15 mai 1672, BAC, MG8-C6.

<sup>ii</sup> Pour de plus amples détails, consultez: Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec: quatre siècles d'une capitale*, Québec, Les Publications du Québec, 2008, chapitre 3.



*Le Conseil de Québec, en 1657.* Œuvre de Charles Walker Simpson, réalisée en 1927.



## La gouvernance en Nouvelle-France

Pour la quatrième année consécutive la Société du patrimoine politique a organisé les Entretiens Pierre-Bédard le 26 septembre dernier.

L'organisation de ces colloques annuels remplit deux objectifs: stimuler le goût pour la recherche sur le Québec et laisser des traces de nos réflexions par la publication des actes de ces colloques dans le Bulletin d'histoire politique du Québec. L'an dernier, nous avons commémoré le 40<sup>e</sup> anniversaire de la tenue de l'Exposition universelle de 1967.

Cette année, nous avons choisi de mettre les projecteurs sur les institutions de la Nouvelle-France afin de commémorer à notre façon l'établissement en Amérique d'un provignement de la France. Nous voulions à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec revisiter le fonctionnement politique et administratif de la Nouvelle-France et faire le bilan de la recherche historique et politologique sur l'exercice du pouvoir en situation coloniale.

C'est avec une certaine appréhension que nous avons lancé ce projet en raison de la désaffection envers l'histoire politique dans les universités. Notre scepticisme s'est peu à peu dissipé lorsque nous avons reçu les premières réponses à notre



Denis Monière

invitation à participer à ce colloque. Nous avons trouvé suffisamment de chercheurs actifs pour couvrir les dimensions essentielles de la gestion de la Nouvelle-France. Cet intérêt est aussi attesté par la présence du public qui est venu assister à ce colloque. Quoi qu'on en dise, la société de la Nouvelle-France, même si elle n'est pas un sujet d'engouement académique, conserve néanmoins quelques adeptes qui y consacrent leurs recherches.



*Le Conseil souverain de la Nouvelle-France*

Ce colloque a permis de jeter un regard neuf sur une question qui suscitait des débats il y a une trentaine d'années, à savoir: Quelle était la véritable nature du régime français? Pour simplifier, il y avait deux façons de répondre à cette question; l'une qui plaquait le modèle de la métropole en colonie et qualifiait le régime français de féodal, absolutiste et militariste et l'autre qui soutenait qu'en situation coloniale se produisait un processus de différenciation qui reflétait les particularités du milieu géographique et sociologique. La situation coloniale entraînait des adaptations de sorte que des pratiques nouvelles s'inscrivaient dans les formes juridiques du modèle métropolitain. Certes, la Nouvelle-France vivait dans le cadre de l'absolutisme, mais les gouverneurs éprouvaient beaucoup de difficultés à imposer la loi. L'insubordination et la désobéissance étaient favorisées par les distances, la faiblesse du réseau de communication, éléments qui limitaient les capacités répressives de l'appareil d'État. Faute d'instruction de Paris, les gouverneurs étaient souvent obligés d'innover.

Les différentes communications présentées ont examiné les structures politiques et administratives de la Nouvelle-France: le rôle des syndics dans la représentation des intérêts des grands habitants, les relations de pouvoir à Montréal, l'administration de la justice, le rôle des militaires, les spécificités du régime seigneurial, les rapports avec les autochtones. Les discussions ont permis d'élargir les horizons par des comparaisons avec le système de pouvoir en France ou encore avec celui des colonies américaines. Les textes de ces travaux seront publiés dans le Bulletin d'histoire politique en septembre 2009. À la fin du colloque d'ailleurs, les participants se retrouvaient à la bibliothèque du Parlement où ils pouvaient se procurer les Actes des Entretiens de l'an passé sur l'Exposition universelle de 1967. |

**Denis Monière**

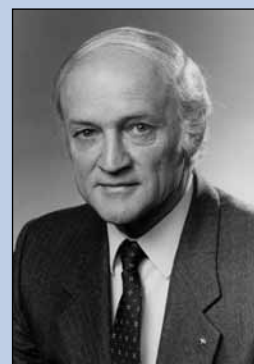
Président de la Société du patrimoine politique du Québec

## Souvenons-nous de...

Nous apprenons avec tristesse le décès de l'ancien député de l'Assemblée nationale, monsieur Hubert Desbiens, survenu le 1<sup>er</sup> janvier à Chicoutimi.

Natif de Lac-Bouchette au Lac-Saint-Jean, Hubert Desbiens a été professeur de français durant seize ans et professeur de biologie durant dix ans. Il a aussi été registraire du comté de Dubuc pendant plusieurs années. Monsieur Desbiens a été député de Dubuc de 1976 à 1989. Il a été président de la Société nationale des Québécois du Saguenay Lac-Saint-Jean. Il a participé à l'automne à une réunion réunissant des députés autour de madame Pauline Marois.

L'Amicale des anciens parlementaires tient à offrir ses plus vives condoléances aux membres de la famille d'Hubert Desbiens.



## Réserve faunique de Portneuf

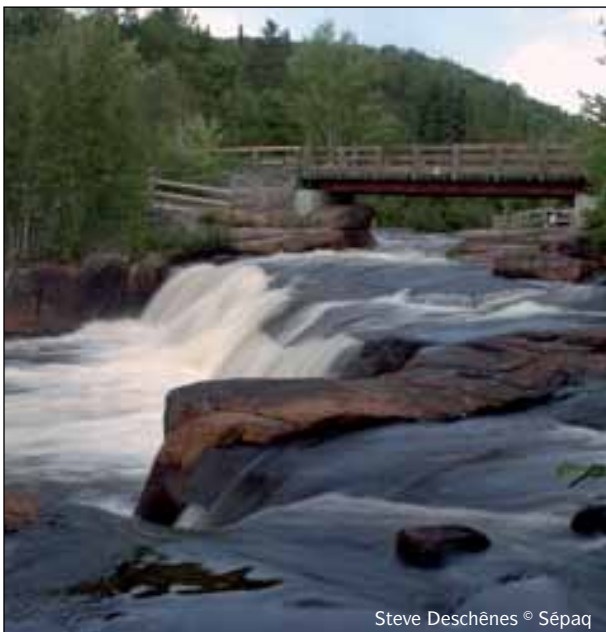


Marcel R. Plamondon

Les citoyens et les médias sont généralement très prompts à souligner les erreurs et les mauvaises décisions des hommes et des femmes en politique. Toutefois, il semble qu'avec un peu de patience, voire beaucoup de patience, il arrive qu'on se souvienne de vous et qu'on vous invite à souligner les succès d'un projet que vous avez piloté et réalisé.

C'est ce qui m'est arrivé le 26 août 2008 alors qu'on soulignait le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création de la réserve faunique de Portneuf à Rivière-à-Pierre.

Si, aujourd'hui, l'implantation d'un tel équipement peut sembler aller de soi, la situation était très différente à l'ère des clubs privés de chasse et de pêche en 1966. Il fallait un certain courage politique pour changer les habitudes et abolir les privilèges accordés à certains amis bien nantis ou bien branchés.



Steve Deschênes © Sépaq

Même si je n'étais pas un grand amateur de ces sports, j'étais d'avis qu'il fallait démocratiser l'accès, à tout le moins, à certaines parties du territoire. Élu député en 1966, les résidents de Rivière-à-Pierre m'avaient fait des représentations à l'effet qu'il ne leur était plus possible de profiter des ressources fauniques à proximité de leur milieu de vie. J'ai alors volontiers épousé leur cause et soumis le projet au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de l'époque, M. Gabriel Loubier, qui a accueilli favorablement mes représentations. C'est ainsi que fut créée en 1968 la réserve faunique de Portneuf dont le territoire a été depuis plus que doublé. La réserve magnifique des lacs et de forêt est maintenant gérée par la SÉPAQ. On nous dit qu'il y serait passé près de trois millions de personnes au cours de ces 40 années.

Bien que plusieurs personnes aient contribué à cette réalisation, vous me permettrez d'éprouver une certaine fierté en voyant les résultats de cette réalisation à l'origine de laquelle je fus comme député à l'écoute des citoyens. La réserve faunique de Portneuf a eu dans le passé de Portneuf et a encore un impact économique important sur la région tout en permettant à M. et M<sup>me</sup> Tout-le-monde de profiter de ces richesses fauniques et récréatives. C'est ainsi qu'une société évolue. |

**Marcel R. Plamondon**

Député de Portneuf, de 1966 à 1970



© Sépaq

## Un magnifique parc, pour saluer la mémoire de Michel Bourdon



Serge Geoffrion

Michel Bourdon, député de Pointe-aux-Trembles de 1989 à 1996, aimait rappeler qu'il était «un gardien des intérêts du monde ordinaire». Quatre années après son décès, les Amis du parc Michel-Bourdon et de son boisé ont organisé, en juin

dernier, une grande fête populaire pour l'inauguration de ce magnifique havre de paix et de verdure qui honore la mémoire du député. Non seulement sa mémoire, mais aussi son indéfectible attachement pour «ce monde ordinaire» qu'il a si bien défendu tout au long de sa vie, comme journaliste, syndicaliste ou comme député de Pointe-aux-Trembles à l'Assemblée nationale du Québec.

L'aménagement de ce parc et de son joli boisé, sur la rue Joseph-A. Rodier, a été rendu possible grâce à une solide action citoyenne et à un investissement important de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal. La fille de Michel Bourdon, Catherine Harel-Bourdon, la députée Louise Harel, ont tour à tour, avec émotion, rendu hommage à ce «citoyen aux profondes convictions sociales et nationales, dont la loyauté et le courage à l'égard de celles-ci ont toujours été exemplaires».

D'abord journaliste sur la Côte-Nord, Michel Bourdon développe sa flamme syndicale en participant à la fondation du Syndicat des journalistes du réseau francophone de Radio-Canada. Il en deviendra d'ailleurs le président. Il présidera par la suite la CSN-Construction et sera conseiller à la Fédération nationale des communications. «Tout au long de son engagement syndical, a souligné Louise Harel, Michel Bourdon a fait preuve d'une loyauté et d'un soutien indéfectibles envers les travailleuses et les travailleurs du Québec. Il avait retenu de son enfance besogneuse le respect de la classe ouvrière et la noblesse de la solidarité humaine.»

Militant souverainiste au RIN, Michel Bourdon devient un orateur recherché pour sa fougue et la profondeur de ses convictions. Élu député en 1989, il siègera au Parlement du Québec jusqu'à sa démission pour cause de maladie, le 18 juin 1996. Son discours d'adieu à la politique, fait à l'Assemblée nationale où il occupait le siège du député de Pointe-aux-Trembles, aura été un moment marquant, un départ salué avec sincérité, autant par ses alliés que par ses adversaires. Il entame ensuite son ultime combat contre la maladie et décède le 29 novembre 2004, à l'âge de 61 ans.

La députée Louise Harel a souligné avec force que Michel Bourdon a aimé la vie jusqu'à la dernière minute, nous confiant que le jour même de son décès, il tentait de convaincre son infirmier de voter oui au prochain référendum. |

Serge Geoffrion

Député de La Prairie, de 1998 à 2003



Michel Bourdon

### Une crise de famille se transporte chez le député



Antoine Drolet

Dans les années 1960-1970, encore plus qu'aujourd'hui, le député d'un comté rural était la personne la plus importante après le « bon Dieu ». Les gens allaient le voir pour toutes sortes de problèmes, même si ça ne relevait pas de son domaine.

Un de mes travailleurs d'élections était marié, avait deux grands garçons qui conduisaient les camions de sa compagnie de pierres taillées dans l'ouest de mon comté. La tension était toujours forte et palpable entre lui et son épouse. Une bonne journée, sa femme, pour se venger de lui, porte plainte contre son fils le plus jeune qui conduisait un camion sans avoir la bonne codification sur son permis, pour conduire un camion. Lorsque le père apprend cela, il décide de venir voir son député en qui il avait une confiance absolue. Il arrête sa voiture en face de chez moi et je vais le rejoindre. Quelle ne fut pas ma surprise de le voir dans un « état d'ébriété assez avancé », ayant un revolver près de lui. Il me demande alors de l'accompagner pour régler le problème de sa « maudite folle » de femme !

Nul n'est besoin de vous dire qu'à ce moment j'ai sorti tous mes talents de conciliateur afin de le calmer d'abord et pour prendre ensuite le recul nécessaire en vue de parler au responsable de la Sûreté du Québec de Portneuf. Un des responsables de la Sûreté, un ancien confrère de sports, a alors accepté de m'aider et je suis reparti confiant. Le directeur de la Sûreté, qui connaissait bien l'individu, m'a informé qu'il irait le rencontrer en avant-midi, moment de la journée plus propice pour le rencontrer dans un état « moins avancé ». C'était le meilleur moment pour le calmer et régler son petit problème. Ouf... tout s'est bien terminé, mais le nouveau et jeune député avait eu très chaud !

**Antoine Drolet**

Député de Portneuf, de 1970 à 1973



Steve Deschênes © Sépaq

## Un pot-de-vin ou un pont d'or?



André Gaulin

On oublie souvent le personnel d'un député comme responsable de sa présence et de son efficacité, un personnel qui dans le comté de Taschereau, pour un salaire plutôt modeste malgré la qualification des personnes engagées, travaillait à partir de

deux bureaux, celui du comté et celui du parlement qui – cas unique – était lui aussi dans le comté! Cela n'empêchait pas le député de Taschereau de tenir, comme la plupart des députés, des «journées de comté» en ville basse tous les lundis et très souvent le vendredi.

Mon personnel savait fort bien que je voulais particulièrement recevoir les cas des groupes et des personnes qui requéraient une attention spéciale ou un suivi particulier. Les lundis tout particulièrement étaient faits d'un horaire serré, le député devant rencontrer jusqu'à quinze personnes ou groupes à la demi-heure près. Le

personnel avait la consigne d'exclure les demandes de rencontres jugées non pertinentes, mais ils avaient aussi celle d'inclure à l'horaire les cas sans solution si des citoyens voulaient voir le député.

Le député écoutait surtout, échangeait ensuite pendant qu'un attaché politique prenait des notes pour le suivi, les lettres à faire en découlant, etc. Lors d'un lundi fébrile – petit matin gris d'automne – s'amène alors une dame qui vient me proposer à ma grande surprise une commission généreuse sur des objets en or que je lui aiderais à vendre! J'ai du mal à garder mon sérieux mais j'y arrive en pensant à l'heure de ma mort! Je vois l'attaché politique qui se tortille sur son siège en constatant qu'il a mal géré un tel cas! L'entretien terminé, lui de se lever pour reconduire la dame en question et de revenir dans ses petits souliers s'attendant à une petite semonce du député. Mais quelle n'est pas sa surprise en entrant dans mon bureau de me voir rire aux éclats et lui dire: «Ne t'en fais pas, pour une fois qu'on ne venait pas me demander de l'argent, je n'allais pas faire la grimace à un beau moment de détente!»



## Et l'amour infini, qu'en dites-vous?

Ayant mon bureau du Parlement dans mon comté, cas d'espèce, j'y donnais souvent rendez-vous à des gens qui voulaient m'y rencontrer. D'ailleurs, une attachée politique y travaillait à longueur de semaines toute l'année durant. Ce jour-là, je recevais la personne responsable de la représentation du député auprès des communautés fondatrices de notre capitale, dames augustines, dames ursulines, messieurs du Séminaire, toutes issues du Régime français et que je tenais en haute estime pour leur rôle historique. À ceux-là, j'ajoutais les sœurs de la Charité arrivées à Québec avec Mère Mallette en 1850 et où j'allais souvent comme député servir la soupe populaire du midi. J'y étais d'ailleurs allé avant le 13 septembre 1994, jour de mon élection ainsi que le lendemain, 14 septembre, pour me faire dire par un dîneur à qui j'offrais un plateau : «L'élection, c'était hier!»

Toujours est-il que, ce jour-là, le responsable auprès des communautés vient me voir au bureau du Parlement

avec quelqu'un du Nord de Montréal qui demande audience pour mieux faire connaître son groupe qui œuvre remarquablement auprès des démunis du comté, les sœurs bleues y faisant un travail désintéressé et efficace. Ce que nous ne savons pas, c'est que ce quelqu'un porte son costume plutôt coloré et qu'il n'est pas passé inaperçu en arpentant les longs corridors du Parlement. En écoutant cet apôtre de l'amour infini, je me dis que voilà tout un programme à faire rêver. Bien entendu, je l'écoute et je le remercie pour l'action des religieuses de la rue Saint-Vallier.

Après son départ, on frappe à la porte du bureau. C'est jour de l'Halloween et les secrétaires des bureaux voisins viennent me demander qui était venu me voir avec un si beau costume! |

**André Gaulin**

Député de Taschereau, de 1994 à 1998.



### DERNIÈRE HEURE

L'Amicale des anciens parlementaires du Québec salue le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, et le félicite pour son élection.

L'Amicale lui souhaite la bienvenue et la meilleure des chances.

## *La vie d'hier* en photos

Vos photos d'hier sont toujours les bienvenues!



À Toronto, lors d'une réunion de l'Assemblée parlementaire du Commonwealth en 1974. Nous apercevons : M. René Blondin, secrétaire général de l'Assemblée nationale et son épouse, M. et M<sup>me</sup> Roberto Wilson, M<sup>me</sup> et M. Fabien Roy.



Souper de Noël du président de l'Assemblée nationale en 1996. Nous apercevons : M. Antoine Drolet, M<sup>me</sup> Christiane Savoie, M<sup>me</sup> Cécilia Tremblay, M. Michel Clair, M. François Côté, M. André Lavoie et M<sup>me</sup> Maité LeGoff, première secrétaire exécutive de l'Amicale.



## Anciens parlementaires en action

**M. Jean-Louis Béland**, député de Lotbinière de 1970 à 1973, a écrit un article intitulé *L'immigrant Jean Béland en Nouvelle-France* dans le numéro d'automne 2008 de *L'Ancêtre*, revue de la Société de généalogie de Québec.

**M. Michel Bissonnet**, député de Jeanne-Mance de 1981 à 2003 et de Jeanne-Mance – Viger de 2003 à 2008, ancien président de l'Assemblée nationale, a été élu maire de l'arrondissement Saint-Léonard, Montréal, le 21 septembre 2008, avec une majorité remarquable.



**M. Marc Boulianne**, député de Frontenac de 1998 à 2003, est analyste politique à la station radiophonique CJMS, les mardis et jeudis à 13 heures. Cette radio sur bande AM diffuse notamment de la musique country et des émissions d'affaires publiques.

**M. Russell Copeman**, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1994 à 2008, a démissionné de son poste de député le 22 octobre 2008. Il est devenu vice-recteur de l'Université Concordia comme responsable des relations gouvernementales.



**M. Michel Côté**, député de La Peltrie de 1994 à 2003, a été élu trésorier du bureau national de l'Association Québec-France en juin 2008. Il est également administrateur du club Richelieu de Sainte-Foy, administrateur au Comité des usagers de l'Hôpital Laval et président du comité des usagers du Pavillon de prévention des maladies cardiaques dans le même hôpital.

**M. Gilles Houde**, député de Fabre de 1966 à 1976, a publié, dans la *Tribune* de Sherbrooke, des articles portant sur Venise, Dubrovnik et Éphèse les 15, 22 et 29 novembre 2008. Il anime aussi une émission de télévision sur le réseau TV Cogeco intitulée *Personnalité d'ici*.

**M. Louis O'Neill**, député de Chauveau de 1976 à 1981, a perdu récemment son frère, le journaliste connu Pierre O'Neill. Nous lui offrons nos sympathies.



**M. Maximilien Polak**, député de Sainte-Anne de 1981 à 1989, a été nommé juge-arbitre le 7 octobre dernier. Il siègera en appel des décisions du conseil arbitral en matière de Loi sur l'assurance-emploi.

Plusieurs parlementaires ont décidé de ne pas se représenter dans leur comté lors des élections du 8 décembre dernier, retournant à la vie privée. Il s'agit de :

**M. Maxime Arseneau**, député des Îles-de-la-Madeleine de 1998 à 2008, élu sous la bannière du Parti québécois.



**M. Maurice Clermont**, député des Mille-Îles de 2003 à 2008, élu sous la bannière du Parti libéral.

**M. Jacques Côté**, député de Dubuc de 1998 à 2008, élu sous la bannière du Parti québécois.



**M. Serge Deslières**, député de Salaberry-Soulanges de 1994 à 2003 et de Beauharnois de 2003 à 2008, élu sous la bannière du Parti québécois.



**M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais**, députée de Rosemont de 1994 à 2008, élue sous la bannière du Parti québécois.

**M. Jean Marc Fournier**, député de Châteauguay de 1994 à 2008, élu sous la bannière du Parti libéral.



**M<sup>me</sup> Louise Harel**, députée de Maisonneuve de 1981 à 1989 et d'Hoche-laga-Maisonneuve de 1989 à 2008, élue sous la bannière du Parti québécois.

**M. Guy Lelièvre**, député de Gaspé de 1994 à 2008, élu sous la bannière du Parti québécois.



**M. Benoît Pelletier**, député de Châteauguay de 1998 à 2008, élu sous la bannière du Parti libéral.

**M. André Pelletier**, député d'Abitibi-Est de 1994 à 2003, et ancien maire de Val-d'Or, a fait le don de ses archives personnelles à la Société d'histoire de Val-d'Or qui les conservera en dépôt en collaboration avec la Bibliothèque des Archives nationales du Québec. |



À tous ces députés, hommes et femmes, qui ont quitté récemment la vie publique, nous offrons nos vœux d'heureux retour dans la vie privée, espérant les voir rejoindre les rangs de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Qu'ils le sachent, notre association regroupe autant des anciens élus qui aspirent ou sont à la retraite que d'autres qui continuent leur vie professionnelle autrement. C'est pourquoi nous espérons les voir tous et toutes adhérer à notre Amicale dont le nom lui-même rappelle le caractère convivial.

## Anciens parlementaires en action

L'Amicale des anciens parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec salue ceux et celles que le sort n'a pas favorisé le 8 décembre 2008. Nous leur souhaitons bonne chance et les invitons, peu importe leur âge ou leur profession, à rejoindre les rangs de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Ils y trouveront convivialité et solidarité. Bienvenue parmi nous.

Auger, Pierre Michel	Champlain	ADQ et PLQ	(2007 à 2008)
Beaupré, Pascal	Joliette	ADQ	(2007 à 2008)
Benjamin, François	Berthier	ADQ	(2007 à 2008)
Benoit, Hubert	Montmorency	ADQ	(2007 à 2008)
Camirand, Martin	Prévost	ADQ	(2007 à 2008)
Charbonneau, Éric	Johnson	ADQ	(2007 à 2008)
Damphousse, Jean	Maskinongé	ADQ	(2007 à 2008)
DeMartin, Albert	Huntingdon	ADQ	(2007 à 2008)
Deschamps, Robert	Saint-Maurice	ADQ	(2007 à 2008)
Desrochers, François	Mirabel	ADQ	(2007 à 2008)
Diamond, Simon-Pierre	Marguerite-D'Youville	ADQ	(2007 à 2008)
Domingue, Jean	Bellechasse	ADQ	(2007 à 2008)
Dorion, Éric	Nicolet-Yamaska	ADQ	(2007 à 2008)
Francoeur, Raymond	Portneuf	ADQ	(2007 à 2008)
Gingras, Pierre	Blainville	ADQ	(2007 à 2008)
Gosselin, Jean-François	Jean-Lesage	ADQ	(2007 à 2008)
Grandmont, Ginette	Masson	ADQ	(2007 à 2008)
Lapointe, Linda	Groulx	ADQ	(2007 à 2008)
Laporte, Éric	L'Assomption	ADQ	(2007 à 2008)
Leblanc, Lucie	Deux-Montagnes	ADQ	(2007 à 2008)
L'Écuyer, Claude	Saint-Hyacinthe	ADQ	(2007 à 2008)
Légaré, Sylvain	Vanier	ADQ	(2004 à 2008)
Lévesque, Christian	Lévis	ADQ	(2007 à 2008)
Merlini, Richard	Chambly	ADQ	(2007 à 2008)
Méthé, Lucille	Saint-Jean	ADQ	(2007 à 2008)
Morassee, Johanne	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	PQ	(2007 à 2008)
Morin, Claude	Beauce-Sud	ADQ	(2007 à 2008)
Morissette, Catherine	Charlesbourg	ADQ	(2007 à 2008)
Proulx, Sébastien	Trois-Rivières	ADQ	(2007 à 2008)
Reidl, André	Iberville	ADQ et PLQ	(2007 à 2008)
Roux, Jean-François	Arthabaska	ADQ	(2007 à 2008)
Roy, Claude	Montmagny-L'Islet	ADQ	(2007 à 2008)
Roy-Verville, Monique	La Prairie	ADQ	(2007 à 2008)
Schneeberger, Sébastien	Drummond	ADQ	(2007 à 2008)
Taillon, Gilles	Chauveau	ADQ	(2007 à 2008)
Therrien, Jean-François	Terrebonne	ADQ	(2007 à 2008)
Turp, Daniel	Mercier	PQ	(2003 à 2008)
Wawanoloath, Alexis	Abitibi-Est	PQ	(2007 à 2008)



Sébastien Proulx  
Ex-leader de l'opposition officielle,  
de 2007 à 2008



Daniel Turp  
Député de Mercier, de 2003 à 2007

# Hommage à M. Jean-Noël Lavoie



M. André Harvey, président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, avec M. Jean-Noël et son épouse.



Hommage à M. Jean-Noël Lavoie ex-président de l'Assemblée nationale du Québec (1970 - 1976).



Quelques membres de la famille de M. et M<sup>me</sup> Lavoie.



Guy Ouellette offre la médaille de l'Assemblée nationale à M. Guy Ravenelle, ex-directeur de Cabinet de M. Lavoie.

Plus de 600 personnes se sont réunies pour rendre hommage à M. Jean-Noël Lavoie le 14 septembre dernier à Laval, à l'initiative du député de Chomedey, M. Guy Ouellette, pour souligner les 50 ans de vie politique d'un grand Lavallois et ex-parlementaire illustre.



Tous les numéros du *Bulletin* depuis 2000 sont disponibles sur Internet à l'adresse : [www.assnat.qc.ca/fra/amicale/](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/)

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction  
André Gaulin, rédacteur  
Marie Tanguay

Responsable de l'édition  
André Gaulin

Collaboration  
Christian Blais  
Jean Paul Champagne  
Christian Chevalier, photographe  
Gaston Deschênes  
Antoine Drolet  
Gisèle Gallichan  
Serge Geoffrion  
André Harvey  
Audrey Larouche  
Denis Monière  
Marcel R. Plamondon  
Jocelyn Saint Pierre

Conception et réalisation  
Direction des communications  
Marie Tanguay

Impression  
Division de la reprographie  
et de l'imprimerie

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.27  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-1327  
Télec. : 418 644-7124  
Courriel : [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca/fra/amicale/](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2008  
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1703-1338